

Hôtel du Gouvernement – Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 05
chancellerie@jura.ch

Par courriel en version PDF et Word

Département fédéral des finances
Madame la Conseillère fédérale
Karine Keller-Sutter
Bundesgasse 3
3003 Bern
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Delémont, le 30 juin 2026

Modification de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin) ; mise en œuvre des motions 25.4392 et 25.4399

Madame la Conseillère fédérale,

Le Gouvernement jurassien a été invité par votre Département à se prononcer au sujet de l'ordonnance citée en marge et il vous en remercie.

L'Exécutif salue, de manière générale, le fait que les motions précitées tendent à exclure un effet rétroactif de l'instruction administrative qui pourrait mettre à mal la sécurité du droit. Il se doit toutefois de souligner qu'il convient également de tenir compte du fait que la modification de l'OIMin pourrait rendre incertain le maintien du statut Q accordé à la Suisse jusqu'à la fin de l'année 2025.

Pour ces raisons, le Gouvernement ne se détermine pas formellement sur la modification précitée et laisse pleine compétence à votre Département en la matière.

En vous remerciant de lui avoir donné la possibilité de prendre position à ce sujet, le Gouvernement jurassien vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'État